



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 05/10/2022  
ID Télétransmission : 033-213300635-20221004-126088-DE-1-1

**Séance du mardi 4 octobre  
2022  
D-2022/273**

Date de mise en ligne : 07/10/2022

certifié exact,

**Aujourd'hui 4 octobre 2022, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Pascale ROUX, Madame Myriam ECKERT,

Madame Catherine FABRE absente de 15h30 à 18h00, Monsieur Bernard-Louis BLANC présent jusqu'à 16h30, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 16h58, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17h30.

### **Excusés :**

Madame Brigitte BLOCH, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE,

**AMI : Appel à projets - Vers un territoire agissant en faveur de la transition écologique et solidaire - Subventions aux associations - Décision**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux publie un appel à projets « vers un territoire agissant en faveur de la transition écologique et solidaire » afin de soutenir des associations menant des actions sur le territoire de la Ville de Bordeaux, en cohérence avec le projet de mandature de la Ville. Celui-ci vis en effet d'une part à « adapter la ville aux défis environnementaux » et porté également l'ambition de « répondre aux aspirations démocratiques » en encourageant les initiatives associatives. L'appel à projets s'appuie sur un diagnostic de territoire réalisé notamment avec les acteurs de l'éducation à la transition écologique ou de l'éducation populaire, qui ont remonté des besoins et problématiques rencontrées à diverses reprises dans leurs quotidiens, détaillés partiellement dans l'article « nature des projets soutenus ».

Pour cet appel à projet, les projets présentés doivent être des dispositifs de sensibilisation, de mobilisation, d'incitation et de capitalisation innovants.

Ils pourront faire appel à de nouveaux modes de mobilisation, croiser les champs de compétences (transition écologique et sport/art...) et/ou toucher des publics peu adressés par les dispositifs présents sur le territoire. A titre d'exemple, des projets permettant de toucher des publics éloignés des enjeux de la transition écologique et peu acteurs dans leur quotidien, des dispositifs permettant d'outiller des acteurs de la transition afin d'en faire des ambassadeurs auprès de leurs proches ou encore des dispositifs avec une dimension d'évaluation des changements de comportement des publics touchés robuste pourraient être soutenus.

Le co-portage des projets entre structures, structures spécialisées dans la transition écologique et structures plus généralistes ou milieu universitaire par exemple, sera également regardé avec attention par le comité de sélection.

L'enveloppe globale réservée pour l'appel à projets 2022 par la ville de Bordeaux s'élève à 40 000 euros. Le montant de l'aide variera selon la nature du projet et le budget proposé, mais ne pourra excéder 10 000 euros par dossier déposé. Le montant tiendra compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins du projet et de la crédibilité des éléments financiers présentés par le porteur. L'aide financière apportée par la Ville peut être cumulée avec d'autres aides institutionnelles ou privées.

Vous trouverez ci-après listées les associations engagées et au regard de chacune d'entre elles, le montant de la subvention accordée. Afin de procéder à la mise en place opérationnelle des actions ciblées, une convention de partenariat sera établie pour chaque association.

Il y a lieu de verser aux partenaires suivants les subventions proposées, à savoir :

<b>ASSOCIATION BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
Terre d'Osmose	1000
Au Ras Du Sol	1600
CAP Sciences	3500
CREAQ	6000
E-Graine Nouvelle Aquitaine	4900
Ekolo[geek]	2000
Etu'Recup	2000

La Ferme du Lapin Bleu	3000
L'Alter-Culturelle	6000
Collectif Rivage	3000
3 S - Séjour Sportif Solidaire	1500
VRAC	1500
Zero Waste	4000
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 du Centre De Responsabilité Direction Action Climatique et Transition Energétique, fonction 70, compte 65748.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer aux associations citées ci-dessus les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles
- Faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- Signer les conventions de partenariats à venir, afférentes à ces engagements

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Baptiste MAURIN

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 octobre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Claudine BICHET**